

PRESQUE 650 JOURS DE TERREUR POUR LE PEUPLE PALESTINIEN : TOUTES LES VOIX COMPTENT POUR CONTRAINdre ISRAËL À APPLIQUER LE DROIT INTERNATIONAL

COMMUNIQUÉ

PARIS, LE 15 JUILLET 2025



Ce 15 juillet 2025, l'Union européenne (UE) peut et doit suspendre l'accord d'association entre UE et Israël. En effet, cet accord est conditionné, en son article 2, au respect des droits humains, or celui-ci est quotidiennement bafoué par le gouvernement israélien.

Tous les rapports et témoignages diplomatiques et humanitaires prouvent sans conteste que les habitantes et habitants de la bande de Gaza subissent des restrictions inhumaines, sont menacés quotidiennement, que l'armée israélienne tue des centaines de personnes chaque semaine, que les blessés, malades, nourrissons et enfants victimes de dénutrition sévère n'ont accès à aucun soin adapté à leur survie. Alors que l'armée israélienne promet des rapports sur la situation, aucun n'est rendu, la population est dans une situation concentrationnaire qui ne cesse de s'accélérer.

Malgré l'évidence, malgré le rapport établi par la Commission européenne qui constate qu'Israël ne remplit pas les conditions de l'accord d'association entre l'UE et Israël, les chefs d'Etats et de gouvernements réunis le 26 juin 2025 à Bruxelles n'avaient pas encore pris la décision de suspension de cet accord.

Aujourd'hui, cette demande de suspension, portée depuis longtemps par les militantes et militants des droits, est un sujet mis sur la table du Conseil européen. La LDH (Ligue des droits de l'Homme) rappelle que l'UE doit se conformer au droit international humanitaire, appliquer les décisions de la Cour internationale de justice (CIJ) et notamment faire pression sur le gouvernement israélien en suspendant l'accord d'association. Elle doit également faire respecter l'interdiction d'exportation des armes vers Israël, conformément au traité sur le commerce des armes, à la position du Conseil de l'UE du 8 décembre 2008 et aux ordonnances de la CIJ.

La solution politique capable de redonner des perspectives à la sécurité des deux peuples, israéliens et palestiniens, passe par l'application du droit international et la reconnaissance d'un Etat palestinien.

Ainsi, ce 15 juillet 2025, à Bogota, des représentants internationaux se réunissent dans le cadre du groupe dit « de La Haye », avec pour objectif d'identifier les leviers d'action permettant de faire cesser les violations massives du droit international commises dans la bande de Gaza et en Cisjordanie. La LDH salue cette initiative et rappelle que la contrainte internationale peut jouer un rôle majeur pour rompre avec la politique d'occupation et de colonisation menée par l'Etat d'Israël.

Dans le contexte de terreur vécue par les Palestiniennes et Palestiniens et le traumatisme de la population israélienne du fait de la situation des otages retenus par le Hamas, la LDH soutient et encourage les défenseurs du droit international à rappeler la nécessité de l'application effective des droits de toutes et tous, et à avoir le courage de dénoncer à la hauteur des actes commis tout ce qui déchire les vies aussi bien que les mémoires et les droits.

COMMUNIQUÉ

LDH

Fondée en 1898

